

Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée »

1 rue de Nogent - 60 290 LAIGNEVILLE



**Avis d'attribution**

**pour la période du 01/05/2020 au 31/08/2020**

# Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée »

1 rue de Nogent - 60 290 LAIGNEVILLE



## Avis d'attribution

### Section 1 : Identification de l'acheteur

#### 1.1 Nom et adresse

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée »

Agissant en qualité de : Pouvoir adjudicateur

SIRET : 24600012900063

Adresse : 1 rue de Nogent - 60 290 LAIGNEVILLE

Point de contact administratif : Mme Marianne LEFEBVRE

Téléphone : 03.44.73.89.18

Courriel : [m.lefebvre@ccl-valleedoree.fr](mailto:m.lefebvre@ccl-valleedoree.fr)

Adresse internet : <https://www.ccl-valleedoree.fr/>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

#### 1.2 Procédure conjointe

Oui  Non

Si oui :  Groupement d'acheteur  Centrale d'achats

Nom et adresse : Cliquez ici pour entrer du texte.

### Section 2 : Objet

Intitulé : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration de la piscine intercommunale de Liancourt

Code CPV principal : 71221000

Type de marché : Services

Description succincte : la collectivité soucieuse de satisfaire au mieux les usagers souhaite réaliser des travaux de modernisation pour un montant de 1.4 M€ HT intégrant : la suppression du toboggan actuel et la réalisation d'un nouvel équipement dont la tour d'accès et le tube serait extérieur avec une arrivée dans la halle bassins ; la réhabilitation du bassin ludique et la suppression du SPA ; l'agrandissement de la pataugeoire avec ajout de jeux d'eau ; la réhabilitation de l'accueil et amélioration de la zone de déchaussage ; des aménagements paysagers extérieurs. Le présent marché concerne la maîtrise d'œuvre pour réaliser ces travaux.

Marché alloti :  Oui  Non si non justificatif : Les raisons du non allotissement de la consultation sont les suivantes : marché de maîtrise d'œuvre.

Tranches :  Oui  Non si oui les lister TO 1 : Les études de synthèse (SYNT) et TO 2 : La mission OPC.

Prestations supplémentaires éventuelles :  Oui  Non si oui les lister

Variantes autorisées :  Oui  Non

Durée du marché : Les prestations débuteront à compter de la date fixée sur l'ordre de service de commencer les prestations. Elles s'achèveront après la levée de la dernière réserve et au plus tard à l'expiration du délai de « garantie de parfait achèvement » prévu par l'article 44-1 du CCAG-Travaux. La durée prévisionnelle est estimée à 20 (vingt) mois incluant la préparation du chantier et la réception. En effet, la durée attendue du marché de maîtrise d'œuvre est de 9 (neuf) mois pour les études et de 11 (onze) mois (prévisionnel) pour la phase travaux, y compris réception.

## Section 3 : Procédure

Type de procédure (\*) : Procédure adaptée

Accord cadre :  Oui  Non

## Section 4 : Attribution du marché

### IV. 1 Non attribution

Le marché n'a pas été attribué :

Aucune offre n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

Interruption de la procédure pour la raison suivante : Cliquez ici pour entrer du texte

### IV. 2 : Attribution

Date de conclusion du marché : 30/07/2020

Nom et adresse du titulaire : Mandataire : AVALONE ARCHITECTES - 25 rue Gauthier et 42 rue de Bohain - 59 400 CAMBRAI

SIRET : 352 827 117 00032

Courriel : contact@avalonearchi.fr

Téléphone : 03.27.70.97.09

Nom et adresse du titulaire : Co-traitant : PLBI SCOP SA - 298 route de Vannes - La Porte du Forum - 44 700 ORVAULT

SIRET : 324 250 695 00040

Courriel : contact@plbi.fr

Téléphone : 02.40.94.74.70

Montant du marché attribué : Tranche ferme : 134 277.95 € HT + TO1 : mission complémentaire SYNTHESE : 5 800.00 € HT + TO2 : mission complémentaire OPC : 9 800.00 € HT

## Section 5 : Renseignements complémentaires

### V.1 Procédure de recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique en application de la jurisprudence Département du Tarn et Garonne (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n° 358994).
- devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80 000 AMIENS.

V.2 Date d'envoi du présent avis : 18/08/2020